Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

évaluation de notre bien devant notaire

Par Visiteur

bonjour Mon mari est décédé il y a moins d un an, et je passe devant le notaire pour les papiers de succession.Cette maison avait ete donné a mon mari il y a 10 ans, pour le prix de 300000 francs.depuis nous l avons entièrement refaite, et elle vaux je pense a ce jour 350000 euros. la notaire me demande le prix qu elle vaux a ce jour... je ne sais pas quoi faire... dois je donner le prix? et m acquitter d au moins 3500 euros de frais, ou la sous estimé....
elle me dit que si un jour je veux la vendre, l état m en prendra 30% de la différence entre la somme déclaré et la somme vendue.. es ce vrai???
si je l estime le bon prix, approximativement, qu' elles vont être les répercutions, sur ma vie ?? impôts? et autres? je deviens proprio d une maison plus chère, alors es ce que ça va me nuire? je suis dans le flou totale, et doit donner un chiffre semaine prochaine..pouvez vous m orienter s il vous plait... je vous remercie.

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement